



Siège : PAVILLON SAINTE HELENE
5, Rue Pierre et Marie Curie
B.P. 1125
73011 CHAMBERY Cedex
☎ : 04 79 96 58 25
E-mail : revih-sts@orange.fr
<http://revih.sts.free.fr/>

**Association de lutte contre le VIH/SIDA
les hépatites - les toxicomanies**

- J'adhère ou je renouvelle mon adhésion en joignant un chèque de 15 €
- Je verse un don de€ pour améliorer la prise en charge des personnes en difficulté et/ou en grande précarité.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

☎ **facultatif :**

☎ **facultatif :**

Mail :

Signature

Les chèques sont à établir à l'ordre de REVIH-STES
Ils permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt de :
66 % de la somme versée et dans la limite globale de
20 % du revenu imposable.
Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année.



Siège : PAVILLON SAINTE HELENE
5, Rue Pierre et Marie Curie
B.P. 1125
73011 CHAMBERY Cedex
☎ : 04 79 96 58 25
E-mail : revih-sts@orange.fr
<http://revih.sts.free.fr/>

**Association de lutte contre le VIH/SIDA
les hépatites - les toxicomanies**

- J'adhère ou je renouvelle mon adhésion en joignant un chèque de 15 €
- Je verse un don de€ pour améliorer la prise en charge des personnes en difficulté et/ou en grande précarité

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

☎ **facultatif :**

☎ **facultatif :**

Mail :

Signature

Les chèques sont à établir à l'ordre de REVIH-STES
Ils permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt de :
66 % de la somme versée et dans la limite globale de
20 % du revenu imposable.
Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année.



Siège : PAVILLON SAINTE HELENE
5, Rue Pierre et Marie Curie
B.P. 1125
73011 CHAMBERY Cedex
☎ : 04 79 96 58 25
E-mail : revih-sts@orange.fr
<http://revih.sts.free.fr/>

**Association de lutte contre le VIH/SIDA
les hépatites - les toxicomanies**

- J'adhère ou je renouvelle mon adhésion en joignant un chèque de 15 €
- Je verse un don de€ pour améliorer la prise en charge des personnes en difficulté et/ou en grande précarité

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

☎ **facultatif :**

☎ **facultatif :**

Mail :

Signature

Les chèques sont à établir à l'ordre de REVIH-STES
Ils permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt de :
66 % de la somme versée et dans la limite globale de
20 % du revenu imposable.
Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année.